MICHEL SARRASIN,

Médecin du Roi à Québec, Conseiller au Conseil Supérieur, etc., etc.

Notes Biographiques sur ce Médecin.—La plante qui porte son nom. —Sa lettre sur les Eaux Minérales du Cap de la Magdeleine, au district des Trois-Rivières.

En présentant au lecteur la lettre de M. Sarrasin, nous croyons la devoir faire précéder de quelques notes sur ce médecin remarquable. L'intérêt que ces notes comportent, le desir surtout d'épargner aux lecteurs curieux de les connaître, des recherches et bien longues et bien fastidieuses, tels sont les motifs qui nous ont induit à vous présenter ces notes, telles qu'elles sont.

Voici donc ce que nous avons pu recueillir sur ce personnage intéressant, qui a vivement attiré notre attention dès l'année 1837, époque à laquelle nous parcourions l'intéressant catalogue des *Ouvrages sur l'Amérique en général et sur le Canada en particulier*, publié par G. B. Faribault, écuyer (1).

Nous lisons en effet à la page 117 de ce catalogue, sous le nº 593:

« Sarrazin (M), *médecin à Québec*.—Lettre au sujet « des Eaux du Cap de la Magdeleine, en Canada. « (*Dans les Mémoires de Trévoux*, 1736.) »

---

(1) *Catalogue d'ouvrages sur l'Histoire de l'Amérique et en particulier sur celle du Canada, etc.*, avec notes bibliographiques, critiques et littéraires,—en trois parties,—par G. B. Faribault, avocat. Québec : des presses de W. Cowan, 1837.

Nous avons fait copier cette lettre en France, pensant qu'elle avait plus d'étendue, et nous avouons que nous lui supposions même plus d'intérêt.

M. Michel Sarrasin exerçait à Québec l'emploi de Médecin du Roi. A ce titre était attaché un bien modeste salaire, fixé à huit cent livres, ancien cours. Il épousa, peu d'années après son arrivée en Canada, demoiselle Marie-Anne Hazeur, issue d'une famille liée aux plus anciennes et plus respectables de la colonie. De ce mariage naquit un fils, qui alla étudier à Paris. Les heureuses dispositions de ce jeune homme lui avaient de bonne heure mérité les sympathies de la Cour. M. Sarrasin étant mort à Québec, le 9 septembre 1734, âgé de 75 ans, la Cour de France, par un acte de bienveillance qui plût beaucoup aux Canadiens, à cette époque, voulut conserver au fils la charge du père, quoique des personnages puissants de la colonie l'eussent à plusieurs reprises, sollicitée pour des sujets bien recommandables. Cet intéressant jeune homme mourut en France, en juillet, 1739.

Pendant son séjour à Québec, M. Sarrasin ne resta point oisif; il sût s'occuper de toutes choses. Les annales des maisons religieuses de cette ville font mention du zèle et du dévouement de ce bon citoyen, en faveur des malades et des infirmes de toutes classes et de toutes catégories.

Des affaires de famille et des affaires professionnelles l'appelant en France de temps en temps, M. Sarrasin s'y occupait à donner par écrit des renseignements qui interessaient la science et qui tendaient à disposer les personnages, influents par leur position ou par leur savoir, à faire le bien de la colonie.

Dans les procès-verbaux des séances de l'Académie des Sciences, année 1704, p. 48, on a inséré une *description anatomique du Castor*, faite par ce savant naturaliste, qui était un des membres correspondants de cette illustre société.

Comme membre du Conseil Supérieur de Québec, il se distingua par son habileté dans les affaires. C'est lui qui remplaça (en vertu d'une Commission datée du 19 février 1733) le Sr. Delino dans la charge de Garde des Sceaux du Conseil Souverain de Québec. (Voyez: *Edits et Ordon.* Roy. T. II, p. 363, in-4°.)

Le Père Charlevoix, parlant de Sarrasin, nous dit, dans son excellent ouvrage, (*Journal d'un voyage*, lettre V,) qu'on est surpris véritablement de trouver un homme d'un mérite si universel dans une colonie.....

Comme botaniste, M. Sarrasin a fait beaucoup de recherches sur les plantes du Canada et sur leurs diverses propriétés respectives. L'une des plantes les plus curieuses de nos climats porte son nom. Elle est connue dans toute l'Amérique. C'est la *Surracena purpurea*, tige d'un pied de haut environ, dont les feuilles sont teintes de rouge sur les bords et sur les nervures. La fleur, qui est grande et délicate, est rouge-pourpre au dehors et verte en dedans. Sa racine est vivace et se plait dans les terrains humides.

Voici d'ailleurs la description que M. Sarrasin a laissée lui-même de cette plante. Le R. P. Charlevoix la reproduit dans sa *Description des plantes principales de l'Amérique Septentrionale* (T. IV, p. 351, Edit. in-12m° et T. II, p. 57, de l'Edit. in-4°).

SARRACENA CANADENSIS, FOLIIS CAVIS ET AURITIS.

« Cette plante est d'un port fort extraordinaire, sa racine est épaisse d'un demi-pouce, garnie de fibres, du collet de laquelle naissent plusieurs feuilles qui, en s'éloignant, forment une espèce de fraise ; ces feuilles sont en cornets longs de cinq à six pouces, fort étroits dans leur origine, mais qui peu à peu s'évasent assez considérablement. Ces cornets, qui commencent par ramper sur la terre, s'élèvent peu à peu, et forment dans leur longueur un

demi-rond, dont le convexe est au-dessous et le concave dessus ; ils sont fermés dans le fond et souvent en gueule par le haut (2). La lèvre supérieure, quoique dessous (car les feuilles sont comme renversées) est longue de plus d'un pouce, large de deux, arrondie dans sa circonférence ; elle a une oreillette proche et à côté de l'ouverture ; cette lèvre, qui est intérieurement velue et creusée en cuiller, est tellement disposée qu'elle semble ne l'être ainsi que pour mieux recevoir l'eau de la pluie que le cornet garde exactement. La lèvre inférieure, si l'on peut dire que c'en soit une, est fort courte, ou plutôt le cornet est comme coupé, simplement roulé dans cet endroit de dedans en dehors, d'une manière très propre pour affermir cette ouverture. Il rampe sur la partie cave du cornet, une feuille qui n'en est qu'un prolongement. Elle est étroite dans ses extrémités, plus large et arrondie dans son milieu, ressemblant assez bien à la barbe d'une poule d'Inde.

« Du milieu de ces cornets s'élève une tige, longue d'environ une coudée ; elle a la grosseur d'une plume d'oie et elle est creuse. Elle porte à son extrémité une fleur à six pétales de deux façons, dont il y en a cinq disposés en rond, soutenus sur un calice de trois feuilles : du milieu de cette fleur qui ne tombe point que le fruit ne soit mur, s'élève le pistil, qui devient le fruit, lequel est relevé de cinq côtés, et divisé en cinq loges, qui contiennent des semences oblongues, rayées et appuyées sur un placenta qui l'est lui-même sur une continuation de la tige, laquelle en se prolongeant sort du fruit, de la longueur d'environ deux lignes. C'est sur cette extrémité, qu'est située la sixième

(2) Audot, *Bon Jardinier*, 1843, p. 971, dit de plus que ce cornet est sinué et ventru, que la plante fleurit en juin-juillet, qu'elle se peut conserver dans les maisons pendant l'hiver, qu'il n'est pas nécessaire de la couvrir pour la préserver du froid si on la laisse dehors.... La plupart des auteurs français la désignent sous le nom *Sarracenie*.

uille, laquelle est beaucoup plus mince que celles ui composent la rose ; celles-ci sont dures, épaisses et oblongues, tirant sur le rouge, quand le fruit est mûr. Cette sixième feuille forme un chapiteau de figure pentagône. Toute la partie convexe regarde le dehors, et la concave le fruit. Chaque angle est incisé de la profondeur d'environ deux lignes. Elle croît dans les pays tremblants. Sa racine est vivace et âcre. »

J'ajoute que les diverses Flores américaines en font des descriptions plus longues et plus détaillées. Divers ouvrages traitent spécialement des propriétés de la plante. M. Sarrasin se dispense de les énumérer dans son mémoire sur ce simple.

II.

L'établissement du Cap de la Magdeleine, dont il est parlé dans la lettre de M. Sarrasin, était une mission de sauvages de diverses nations converties à la vraie foi, et que les jésuites y amenèrent et voulurent fixer. Le terrain leur avait été donné

le 20 mars 1651, (voyez le titre aux Archives Provinciales, vol. A. p. 76), *par un contrat qui affecte le revenu de cette terre ou seigneurie, au profit de leur collége et pour en jouir au profit des sauvages convertis à la foi, le tout en conformité aux coutumes et aux constitutions de la dite Compagnie, et ce, sans obligation ni redevance aucune.* Par un diplôme en date du 12 mai 1678, vol. A, p. 13, art. 21, cette donation de seigneurie fut confirmée par le roi.

Ce terrain fut donné aux RR. PP. Jésuites par M. de la Ferté. Il contenait une étendue de terre de deux lieues en longueur, sur vingt lieues de profondeur (*Régistre de l'Intendance*, n° 2 à 9, fol. 131).

M. de la Ferté était abbé de la Magdeleine, au diocèse de Rouen, de l'ordre de St. Augustin. Il était aussi un des membres de la Compagnie des Cent Associés, formée par Richelieu pour la colonisation du Canada, et vivait alors à Paris. Le R. P. Charlevoix (3) explique les causes qui ont obligé les PP. Jésuites à établir au Cap de la Magdeleine une mission sauvage, qui, malgré le zèle des enfants de St. Ignace, n'a pu toutefois se maintenir.

Jusqu'aux dernières années du siècle écoulé, les sources du Cap de la Magdeleine ont continué d'être fréquentées, quoique par des visiteurs moins nombreux, qu'avant l'époque de la cession du pays. Vers 1820, on voyait encore dans cet endroit, les derniers vestiges d'une hôtellerie assez considérable. Les sources sont encore existantes, et fournissent de l'eau copieusement. Elles sont d'un abord facile, étant près de la grande route, quoique dans les profondeurs, dans une concession dite *Rang St. Alexis*. Le propriétaire actuel, écossais, du nom de Bald, nous dit que très peu de personnes viennent tenter les effets de ces eaux naguères réputées merveilleuses. On peut les voir actuellement

(3) CHARLEVOIX.—*Journal d'un Voyage*, etc., lettre VI.

encore, dans leur état primitif, aucune margelle, aucune construction n'en gênant les abords. N'étant qu'à environ deux lieues de distance des Trois-Rivières, il est assez probable qu'elles seront exploitées sous peu.

Dans sa lettre sur les eaux minérales du Cap de la Magdeleine, M. Sarrasin nous parle souvent des *Eaux des Forges* et des propriétés médécinales de ces sources ferrugineuses. Le lecteur pourrait croire qu'il s'agit d'autres sources situées auprès de l'établissement fait vers 1733 (4), par l'ordre du roi, pour l'exploitation du fer sur le Saint-Maurice, environ à trois lieues plus haut que le Cap de la Magdeleine, et appelé de tout temps *les Forges* ou le *Village des Forges*. Pas le moins du monde. Et voyez : *Forges*, ou mieux encore, *Forges-les-Eaux*, est un petit bourg de la Normandie, ou si vous le voulez, (suivant la nouvelle division territoriale de la France) du Département de la Seine-Inférieure, située à environ 28 lieues de Paris. Ce lieu est élevé, l'air qu'on y respire est très sain, la vue délicieuse. Ajoutons que la population de ce petit bourg si romantique est des plus industrieuses et des plus hospitalières.

Les sources d'eaux minérales de Forges jouissaient d'une grande vogue au commencement du siècle dernier. Le *Discours au Roi*, de Jacques Cousinot (5), avait porté le monarque si renommé pour sa bonté, Louis XIII, à y faire une excursion, dès l'année 1632, en compagnie de la reine son épouse, Anne d'Autriche, et du cardinal de Richelieu, ministre d'Etat. L'exemple du Souverain détermina vers ce point la course des malades du *bon ton*. L'affluence des goutteux et des hydropiques y fut aussi notable que celle des phtysiques et des

(4) La découverte du mineral sur les bords du Saint-Maurice datait de 1667, mais l'établissement ne fut conduit avec habileté et discernement qu'en 1736.

(5) *Discours au Roi touchant la nature et les effets, etc., etc, des eaux minérales des Forges*, vol. in-4o, 1631.

cacochymes. Quoiqu'il en soit, ces sources sont au nombre de trois. Pour perpétuer le souvenir de la visite de l'auguste monarque, de sa gracieuse compagne et de Son Eminence, on leur donna dès lors les noms de *Forges la Royale*, la *Reinette* et la *Cardinale* qui leur ont été conservés depuis cette époque, et que M. Sarrasin, qui les visita près de soixante-dix ans après Louis XIII et sa cour, a conservés et qu'il a aidé à conserver.

Après ces explications, peut-être déjà trop prolixes, nous devons nous borner à ajouter que les trois sources *des Forges* sont aussi abondantes en été qu'en hiver. Elles sont situées dans une vallée basse et boueuse, près du village. Cette vallée a été améliorée autant que les accidents du sol le rendaient susceptible d'améliorations. Les habitants du village y ont pratiqué des jardins, des promenades, planté des arbres. Voyez pour autres détails, les *Lettres de Guérin touchant les minéraux qui entrent dans les eaux de Ste. Reine et de Forges*, in-12m°, publié en 1702. Pierre A. Marteau en a publié l'analyse en 1756, et le chimiste Robert (6) en a donné une édition plus ample, ou plutôt il a enté sur le travail de Marteau des analyses et des démonstrations des plus lucides. C'est un ouvrage assez récent.

L'Intendant de la Nouvelle-France, à l'époque où M. Sarrasin écrivait et qu'il désigne dans sa lettre, est M. Gilles Hocquart, qui, en février 1731, avait été nommé, à Paris, et qui vint cette même année exercer dans la colonie cet emploi devenu vacant par la retraite du turbulent Cl. Thos. Dupuis. M. Hocquart est demeuré près de dix-sept ans en fonctions, s'attirant le respect pour l'équité qui présidait à ses délibérations, et se fesant aimer de tous les ordres de citoyens par son zèle et par son attention à rendre à tous indistinctement une exacte justice,

(6) Analyse des eaux minérales de Forges, 1817.

tempérée par les formes les plus prévenantes et les plus paternelles. François Bigot, devenu fameux par ses concussions et par ses exactions incalculables, le remplaça, en 1748, dans la charge d'Intendant. On sait qu'il eût à subir en France, ensemble avec d'autres personnages, d'aussi triste notoriété, un procès des plus graves, pour péculat, fraudes contre le trésor, injustice envers divers particuliers.....

DOCUMENS HISTORIQUES.

—

Extrait d'une lettre de Monsieur Sarrasin, Médecin de Québec, au sujet des Eaux du Cap de la Magdeleine, en Canada.

—

Document emprunté à la collection des mémoires de Trévoux, 1736, mai, P. 956.

—

De Québec, le 10 octobre, 1732.

Le Cap de la Magdeleine est un fief appartenant aux Jésuites et distant à peu près d'une lieue, de la ville qui porte le nom des Trois-Rivières.

Le travail qui occupe plusieurs ouvriers pour l'établissement d'une forge, a donné lieu de croire que les sources de ce canton pourraient bien être minérales. Pour en acquérir une entière conviction, j'eus recours à de la noix de galles réduite en poudre. J'en fis donc mettre une pincée dans un verre rempli de cette même eau, qui, sur le champ, parut de couleur rouge; et de cette première épreuve, je tirai cette conclusion indubitable que les sources nouvellement découvertes étaient des sources minérales ferrugineuses. Monsieur l'Intendant ayant été instruit de ce fait, se transporta sans tarder avec moi à la première source de ces eaux, source qui se trouvait éloignée du fleuve à la distance à peu près de quatre cents pas. Alors nous

puisâmes un verre de cette eau dans laquelle nous fîmes infuser une nouvelle pincée de cette même noix de galles réduite en poudre, et elle ne tarda pas à prendre une couleur de violet foncé.

Monsieur l'Intendant prit alors la résolution de me laisser au Cap, pour y examiner avec une mûre réflexion les onze sources qui se trouvaient dans ce canton. Parmi ces onze sources il y en a deux qui, par le mélange de la noix de galles dans le liquide, prennent une couleur de violet foncé ; par le même mélange trois ou quatre autres prennent une couleur rouge comme l'eau de la Royale de Forge ; d'autres enfin prennent une couleur plus pâle, semblable à celle des eaux de la Reinette. Ainsi la découverte de ces eaux ferrugineuses nous montre qu'il y a là un trésor jusqu'à présent demeuré inconnu aux infirmes du Canada, dont les maladies se montrent fort souvent rébelles à la médecine ordinaire.

Peut-être il est certains critiques qui diront avec quelques auteurs que les eaux qui prennent une couleur violette par le mélange de la noix de galle contiennent probablement quelques éléments vitrioliques ; mais à mon appréciation, je rencontre tant d'antipathies entre le vitriol et ces eaux que j'oserais dire, avec le ton de l'affirmation que les nôtres ne contiennent rien de cette nature. Car si après avoir mis de la noix de galle dans un verre de ces eaux, elles viennent à prendre à l'instant une couleur violette, si l'on y verse ensuite quelques gouttes d'esprit de vitriol, sur le champ la couleur violette s'efface et disparait, et l'eau reprend sa limpidité comme sa couleur naturelle. Que si, au contraire, on commence par introduire quelques gouttes d'esprit de vitriol dans un verre de ces eaux, et qu'on y mêle ensuite de la noix de galle, elles ne changeront point. Donc j'en tire cette conclusion que ces eaux ne contiennent aucun élément vitriolique.

Je dis encore que nos eaux ne contiennent aucun élément alumineux. Pour arriver à cette conviction, il suffit de répéter l'expérience que nous avons faite pour le vitriol. Car si on infuse quelques gouttes d'eau dans lesquelles on aura fait fondre de l'alun, avant que d'avoir opéré le mélange de la noix de galle, elles conserveront absolument leur couleur naturelle; au contraire, si on y a mêlé de la noix de galle auparavant, et que cette eau ait pris une couleur violette, sur le champ l'eau reprend sa couleur et sa première limpidité. D'où nous sommes autorisés à tirer cette double conclusion, que nos eaux ne sont ni alumineuses, ni vitrioliques; mais au contraire qu'elles ont une très grande ressemblance, une très frappante analogie avec celles de la Forge.

Je laisse aux savants le soin de faire à ce sujet de sérieuses recherches. En attendant je donne cette certitude, que ces eaux passent bien, que celles qui prennent une couleur violette sont purgatives et que plusieurs personnes qui en ont bu l'été dernier sans beaucoup de préparation, ont cependant été très-soulagées. Mais je trouve deux difficultés pour l'usage de ces eaux minérales.

La première, c'est qu'à mon avis, elles ont besoin d'être accommodées à la manière de celles de la Forge. J'en connais toute la structure extérieure, puisque j'y ai passé trois mois en 1709, mais nous ignorons complètement quels sont les conduits que l'on a pratiqués sous terre pour faire arriver les susdites eaux de Forges jusque dans les Timbres.

La seconde difficulté qui se présente à mon observation, c'est que la plupart de ces sources sont peu abondantes et donnent bien peu d'eau. Je ne sais si on doit en imputer la cause à ce que l'on n'a jamais eu un été aussi sec, ni aussi chaud en Canada que cette année, car presque toutes les sources qui n'ont jamais cessé de fournir de l'eau ont tari complètement par la sécheresse extrême qu'il a

fait cet été. Cependant je dois ajouter que ces sources sont d'une telle distribution qu'il y aurait grande facilité d'en réunir plusieurs de même nature, afin d'en recueillir une plus grande quantité.

Parmi ces onze sources il y en a cinq qui sortent de terre, éloignées les unes des autres de la distance d'environ deux pieds. Mais une chose qui ne me procure pas peu de surprise et d'étonnement, c'est que la quatrième de ces sources qui s'échappe entre la troisième et la cinquième fournit une eau des plus pures, très saine et fort bonne à boire, qui ne participe en aucune manière à la nature des quatre autres qui dès l'instant que l'on a opéré le mélange de la noix de galle réduite en poudre, deviennent aussitôt d'une couleur rougeâtre. Et celles-ci sont en tout parfaitement ressemblantes à celles de la Royale Forge.

A. Côté, Editeur-Imprimeur, Québec, 1856.

ces
urait
e na-
ité.
rtent
dis-
e qui
ment,
nappe
e eau
e, qui
e des
éré le
e, de-
Et cel-
ntes à